



CDOS

CÔTE-D'OR

# COUPONS SPORT

**Les démarches de l'association sportive pour se faire  
rembourser auprès de  
l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV).**

Contact : Léa MEURGEY, agent de développement

[http://cdos21.org/?page\\_id=485](http://cdos21.org/?page_id=485) – [cdos.cotedor@franceolympique.com](mailto:cdos.cotedor@franceolympique.com)

03.80.45.84.85

# Comment l'association sportive se fait-elle rembourser ?

- Vous devez signer une **convention** avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV).
- Une fois signée, la convention est **valable 5 ans**, renouvelable chaque fois pour une durée équivalente sauf renonciation de votre part.
- **Si vous n'êtes pas encore conventionné, allez à la diapositive suivante ou [cliquer ici](#)**
- **Si vous êtes déjà conventionné allez à la diapositive 5 ou [cliquez ici](#)**



CDOS  
CÔTE-D'OR

# Le conventionnement

Pour être conventionné, il est nécessaire de suivre plusieurs étapes ...

1/ Rendez-vous sur le site ANCV (<http://www.ancv.com/node>), rubrique « Professionnels du Tourisme, des Loisirs et du Sport »

2/ Remplissez le dossier de conventionnement en ligne

3/ Joignez l'attestation sur l'honneur et un relevé d'identité bancaire ou postal original

**Lors de votre 1<sup>ère</sup> connexion, suivez la procédure indiquée sur la diapositive suivante.**

# Le conventionnement

- Une fois le conventionnement accepté, l'ANCV vous retourne :
  - La **convention** sur laquelle figure votre numéro « prestataire »
  - Un **bordereau de remise personnalisé** pour le remboursement des Coupons Sport
  - Quelques conseils pour bénéficier de tous les avantages du Coupon Sport
  - Un **nom d'utilisateur et un mot de passe** pour consulter et suivre directement en ligne vos remboursements sur le site (<http://www.ancv.com/>), rubrique « Professionnels du Tourisme, des Loisirs et du Sport », accès Extranet.

# Les étapes clés d'un remboursement en toute sécurité

- Apposez le **cachet de votre association** à l'emplacement prévu à cet effet.
- Adressez les Coupons Sport accompagnés du **bordereau de remise** à :

**Docapost BPO – ANCV**  
**93737 Bobigny Cedex 9**

Contrôlez le bordereau de règlement que vous recevrez en retour. Il fait office de justificatif de remboursement et de facture de la commission prélevée par l'ANCV.

Vous pouvez également consulter plus rapidement vos remboursements sur <http://www.ancv.com/>, Rubrique « Professionnels du Tourisme » / extranet.

## Conseils

- **Une bonne qualité de vos remises permet un traitement plus rapide**
  - Ne pas plier ou agraffer votre bordereau de remises et vos chèques.
  - Ne pas utiliser d'élastiques ou de trombones.
- **Le bordereau de remise est obligatoire**

Pour chaque remise sans bordereau, un somme forfaitaire sera prélevée

- 20 € HT soit 24 € TTC pour toute remise inférieure ou égale à 1 000 €
- 60 € HT soit 72 € TTC pour toute remise supérieure à 1 000 €

<http://www.ancv.com/ou-les-envoyer-pour-remboursement>